



SERVICE DU TRANSPORT ADAPTÉ



QUELQUES DÉFINITIONS

- { CRT: conseil régional de transport
- { CIT: conseil intermunicipal de transport
Loi sur les Conseils intermunicipaux de transport dans la région de Montréal
- OBNL: organisme à but non lucratif
Loi sur les compagnies

CIT LAURENTIDES

Conseil d'administration

Est formé de représentants qui sont nommés par chacune des villes participantes

Comité exécutif

Ce dernier est nommé par les membres du CA

CIT LAURENTIDES

Le Service du transport adapté

- Le service du transport adapté est étendu sur l'ensemble du territoire des 15 municipalités participantes:

Blainville

Boisbriand

Bois-des-Filion

Deux-Montagnes

Lorraine

Mirabel

Rosemère

Oka

Pointe-Calumet

Sainte-Anne-des-Plaines

Saint-Eustache

Saint-Joseph-du-Lac

Saint-Jérôme

Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Sainte-Thérèse

- Le CIT offre également une desserte à contrat à la municipalité voisine Saint-Placide

CIT LAURENTIDES

Le Service du transport adapté

- Le CIT Laurentides a plusieurs services dont évidemment le TRANSPORT ADAPTÉ.
- Par le biais du Service à la clientèle, les usagers du TA peuvent communiquer avec ce service de 6 h à 20 h et ce, 5 jours par semaine ainsi que les samedi et dimanche de 9 h à 17 h. Cependant, il existe un service de répondeur en tout temps.

CRTL

CONSEIL
ADMINISTRATION

CONSEIL
EXÉCUTIF

COMITÉ
TECHNIQUE

MRC
L'Assomp.

- Charlemagne
- Repentigny
- St-Sulpice
- L'Assomption
- L'Épiphanie, v.
- L'Épiphanie, par.

MRC
D'Autray

- Lavaltrie
- Lanoraie
- Ste-Elizabeth
- Berthierville
- Ste-Geneviève
- St-Ignace
- La Visitation
- St-Barthélémy
- St-Cuthbert
- St-Norbert
- St-Cléophas
- St-Gabriel
- Brandon
- St-Didace
- Mandeville

MRC
Joliette

- St-Paul
- Crabtree
- St-Pierre
- Joliette
- St-Thomas
- Notre-Dame-des-Prairies
- St-Charles-Borromée
- St-Ambroise-de-Kildare
- Notre-Dame-e-Lourdes
- Ste-Mélanie

MRC
Matawinie

- St-Félix-de-Valois
- St-Jean-de-Matha
- Ste-Béatrix
- St-Alphonse
- Ste-Marceline
- Rawdon
- Chertsey
- Entrelacs
- N.D.-de-la-Merci
- St-Donat
- St-Côme
- Ste-Émélie
- St-Damien
- St-Zénon
- St-Michel-des-Saints

MRC
Montcalm

- Ste-Marie-Salomé
- St-Jacques
- St-Alexis, vil.
- St-Alexis, par.
- St-Esprit
- St-Roch-Achigan
- St-Roch Ouest
- St-Lin
- St-Calixte
- Ste-Julienne
- St-Liguori

MRC Les
Moulins

- Terrebonne
- Mascouche

FONCTIONNEMENT

- Les CIT et CRT sont régis par la Loi sur les conseils intermunicipaux de transport dans la région de Montréal (L.R.Q., chapitre C-60.1) et selon l'article 3, il leur est interdit de posséder des véhicules, contrairement aux OBNL qui eux peuvent être propriétaires de véhicules.
- Pour tous ces organismes les Programmes d'aide du ministère des Transports s'appliquent.

TERRITOIRE

CITL

- SUPERFICIE: 968 km²
- POPULATION: 316 730

CRTL

- SUPERFICIE: 13 521 km²
- POPULATION: 411 829

Statistiques des admissions (dossiers actifs) Déplacements annuels (année 2005)

ADMISSIONS

DÉPLACEMENTS

CITL

1746

119 593

le coût par déplacement est de 8,64 \$

CRTL

4205

224 301

le coût par déplacement est de 15,51 \$

Slide 9

ND1

Nicole D.Richer, 2006-01-23

COMITÉ D'ADMISSION

- La même politique d'admission du ministère des Transports est appliquée autant dans les CIT et CRT que dans les autres OTA de la province de Québec

COMITÉ CONSULTATIF DU CITL

Le comité consultatif est composé de représentants des organismes suivants:

- ❖ OPHQ
- ❖ RCPHL
- ❖ RUTADP
- ❖ LE CENTRE DU FLORÈS
- ❖ ≥ 6 usagers du transport adapté.
- ❖ Un membre du CA du CIT Laurentides
- ❖ La directrice du transport adapté du CIT Laurentides

COMITÉ CONSULTATIF DU CRTL

- Au CRTL – Aucun comité consultatif
- Au sein de chacune des MRC, il est possible de créer un comité consultatif. Celui-ci serait alors composé de membres nommés par les MRC.

POLITIQUE DE RÉSERVATIONS

- Les CIT, les MRC et les OBNL effectuent eux-mêmes leur répartition.
- Les personnes doivent réserver au plus tard à midi la veille du déplacement. Elles doivent donner l'heure du départ et de retour.
- Les retours sur appel sont acceptés pour le médical seulement.
- Les feuilles de route sont transmises à tous les transporteurs en fin de journée.

SERVICE CITL et CRTL

- de 7h à 23 h
- 7 jours semaine
- 365 jours par année

OBJECTIFS

- CITL

À COURT TERME

- Accessibilité aux gares et trains de banlieue
- Décloisonnement du territoire des villes participantes

À LONG TERME

- Interconnexion hors-territoire

- CRTL

À COURT TERME

- Programme de formation pour les conducteurs

À MOYEN TERME

- Réciprocité entre les MRC
- Harmonisation des services entre MRC

À LONG TERME

- Interconnexion hors-territoire